



Esquibien, le 4 juillet 2006

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Le prochain Conseil Municipal traitera de la question du changement de zonage du plateau de Lezongar, dans la perspective d'un projet immobilier privé qui a fait l'objet d'une enquête d'utilité publique.

Avant même l'ouverture du projet, de nombreux riverains, bientôt rejoints par d'autres habitants et usagers du littoral, se sont groupés en association pour faire valoir leur point de vue. Même si certains membres avaient une position plus radicale, la position de l'association a toujours été de demander des aménagements au projet, mais pas de le rejeter en bloc.

Au fil des mois, les demandes de l'association se sont focalisées sur deux points :

- La diminution sensible de la densité du bâti, puisque celle prévue initialement dépasse de beaucoup ce qui existe par ailleurs sur le littoral de la commune
- Le prolongement de l'aménagement du chemin communal vers le nord, déjà partiellement réalisé pour desservir le jardin botanique. Ceci permettrait à la fois de désenclaver ce dernier, de soulager la rue du Calvaire et d'éviter l'engorgement des boulevards du littoral d'Esquibien et d'Audierne.

Par ailleurs, l'association demande que les droits et intérêts des riverains soient garantis et qu'ils puissent bénéficier des aménagements d'infrastructure consentis dans le cadre du projet.

Lors d'une entrevue le 11 mars dernier, le Maire a déclaré à l'association *"qu'il ne souhaitait pas faire passer un projet de cette ampleur « en force », et qu'une concertation préalable serait organisée avec l'association"*.

Lors de la dernière entrevue du 24 juin, le Maire est revenu sur son engagement, et a annoncé que le projet serait présenté au vote du Conseil Municipal dès les premiers jours du mois de juillet. L'association devra donc assister, muette, à la présentation et au vote.

Ce n'est pas ainsi que nous concevons les relations entre une municipalité et ses administrés.

Nous sommes persuadés que, en tant que représentants élus de tous les Esquibiennois, vous ne suivrez pas la demande de « passage en force » du Maire sur ce projet privé, et ferez en sorte que le point de vue des administrés regroupés en association soit sérieusement pris en considération.

Pour le Conseil d'Administration de l'ASELE, Le Président J.P. PALU



ASELE Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et du Littoral d'Esquibien

Siège : chez : Jean-Pierre PALU, Le Pouldu, 29770 Esquibien - Courriel : info@asele.fr - Tél. : 06 89 11 20 87

Site Internet : www.asele.fr